



Chers membres,

Suite aux discussions lors de l'assemblée générale, nous avons travaillé sur un projet pour offrir un nouveau palier de diplôme, soit le CERTIFICAT.

Nous sommes heureux de vous transmettre le Guide de présentation aux examens professionnels pour un certificat. Ce document, préparé par l'École de Formation, présente les « Questions et Réponses » qui seront posées sur les six premières figures du standard de Bronze lors de l'examen pour l'obtention du certificat.

De plus, nous vous envoyons ci-joint l'Annuaire des normes et procédures en style social qui a été modifié pour refléter cette nouvelle réalité et apporter quelques changements dont l'abolition du statut de formateur. Ainsi, tout membre de la Corporation peut former ses propres candidats pour nos examens. Vous verrez également que le certificat peut être fait pour 3 danses modernes ou latines, au choix du candidat.

Finalement, le Conseil d'administration de la Corporation a statué que les candidats qui passeront ledit CERTIFICAT auront les droits suivants :

- être membre régulier de la Corporation mais sans droit de vote aux assemblées générales;
- inscrire des élèves en compétition;
- toutefois, ils ne pourront juger.

Ces changements seront entérinés lors de l'assemblée générale, le 12 août prochain mais sont effectifs dès maintenant.

Nous espérons que le certificat répondra aux attentes des membres et facilitera la venue de nouveaux candidats, la relève.

Roger Picard
Président
La Corporation

Yvon Quintal
Président
École de Formation